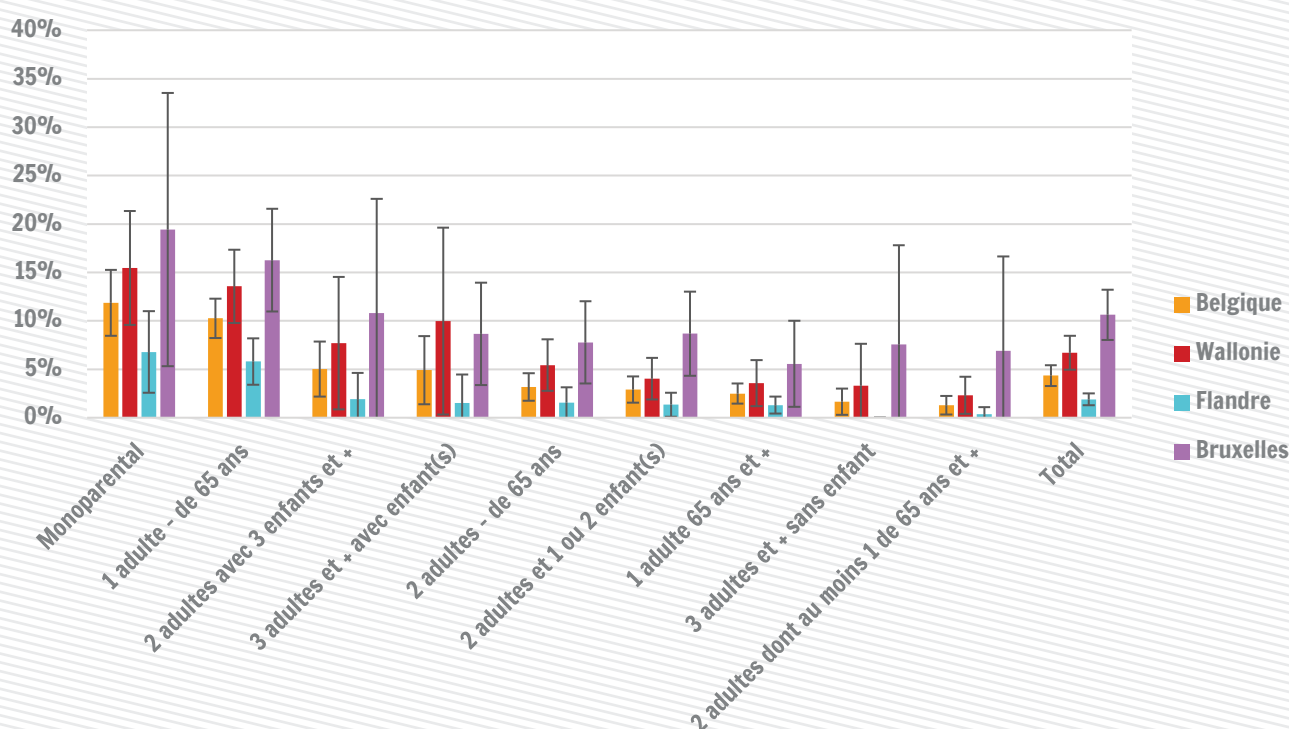


Privation matérielle sévère selon le type de ménage

15,5%

En Wallonie, 15,5 % de la population vivant dans un ménage monoparental vit en situation de privation matérielle sévère

Privation matérielle sévère selon le type de ménage



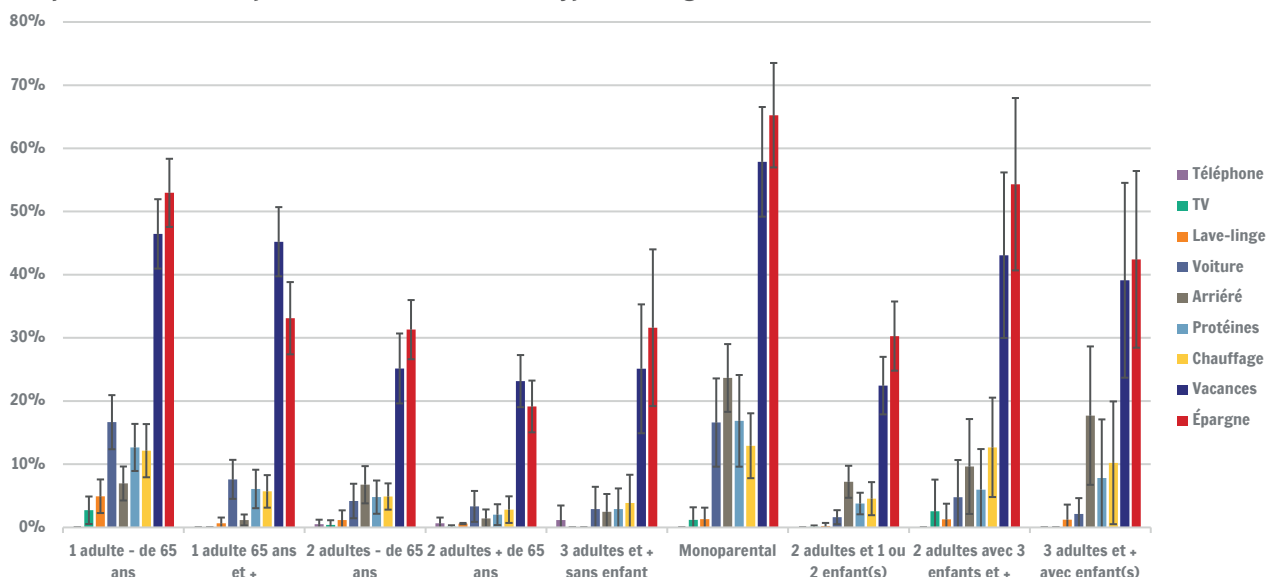
Sources : SILC 2019 ; Calculs : IWEPS

La privation matérielle sévère (cf. fiche taux de privation matérielle sévère) comprend l'ensemble des personnes qui vivent dans un ménage qui ne peut pas, pour des raisons financières, se permettre au moins quatre des neuf « biens et services » suivants : ne pas avoir d'arriérés de paiements, se chauffer correctement, avoir +/- 1 100 € d'épargne disponible, manger des protéines tous les deux jours, partir une semaine en vacances, posséder une télévision, un lave-linge, une voiture et un téléphone. Étant donné que cet indicateur est mesuré à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des imprécisions statistiques découlant du processus d'échantillonnage. Dans 19 cas sur 20, la « vraie » valeur du taux de risque de pauvreté se situe à l'intérieur des marges indiquées sur le graphique. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude qu'en Wallonie, en 2019, le taux de privation matérielle sévère des familles monoparentales se situait entre 9,6 % et 21,3 %.

En Wallonie, les familles monoparentales et les personnes seules de moins de 65 ans sont les plus touchées par la privation matérielle sévère. Comme pour la pauvreté monétaire (cf. fiche taux de pauvreté selon le type de ménage), les ménages les plus à risque et ceux les plus protégés ne varient pas fortement entre régions – au contraire du niveau de la privation qui lui varie fortement (cf. fiche taux de privation matérielle sévère). Par rapport à la pauvreté monétaire, on observe cependant dans toutes les régions que les personnes âgées sont peu touchées par la privation matérielle sévère.

Privation matérielle sévère selon le type de ménage

Fréquence des items de privation en Wallonie selon le type de ménage



Sources : SILC 2019 ; Calculs : IWEPS

Dans une situation de difficulté financière, les choix posés (se priver, quitte à vivre pauvrement, ou puiser dans son épargne, voire s'endetter) diffèrent selon le type de ménage. Les plus âgés ont rarement des arriérés de paiement et plus souvent une épargne disponible. Par contre, ils renoncent plus souvent aux vacances. À l'opposé, seulement 35 % des familles monoparentales ont une épargne disponible et un peu plus de 20 % font face à des arriérés de paiement. Relativement, elles renoncent moins facilement aux vacances, même si plus d'une sur deux n'y a pas accès. Notons que les arriérés se retrouvent principalement dans les ménages avec enfants. Cela renvoie au fait que de nombreux parents précarisés veulent à tout prix (même en s'endettant) maintenir un niveau de vie décent pour leurs enfants.

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer ce taux proviennent de SILC, une enquête annuelle réalisée par Statbel (et supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenu et les conditions de vie en Europe. L'objectif de cet indicateur est de mesurer la pauvreté absolue à travers le cumul de conditions de vie difficiles. Son caractère synthétique – s'il permet de prendre en compte les difficultés supplémentaires liées au cumul des difficultés – ne facilite pas toujours l'interprétation.

Notons que le type de ménage est défini par le nombre d'adultes et d'enfants dépendants (les moins de 18 ans et les 18 à 24 ans qui sont « à charge ») qui en font partie et non par les relations entre les membres du ménage (cf. fiche taux de pauvreté selon le type de ménage).

Pertinence et limites

Cet indicateur étant mesuré au niveau du ménage, il n'est pas possible de savoir si chaque personne a individuellement accès à l'item. Il est donc difficile de réaliser des comparaisons selon le sexe ou l'âge. C'est pourquoi nous ventilons cette statistique selon le type de ménage. Cependant c'est sur base des individus que sont calculés les taux – ce qui permet de pondérer les ménages par leur taille.

Un inconvénient de cet indicateur est que les conditions de vie plus liées aux services publics qu'aux revenus (l'accès à la santé, à l'éducation, aux transports en commun...) ne sont pas prises en compte.

Pour en savoir plus : <http://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/gdp-and-beyond/quality-of-life/severely-materially-deprived-people>

Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2021